



Le Saint-Siège

MESSAGE
DE SA SAINTETÉ
JEAN-PAUL II
POUR LA CÉLÉBRATION DE LA
JOURNÉE MONDIALE
DE LA PAIX

1er janvier 1990

**LA PAIX AVEC DIEU CRÉATEUR
LA PAIX AVEC TOUTE LA CRÉATION**

Introduction

1. A l'heure actuelle, on constate une plus vive conscience des menaces qui pèsent sur la paix mondiale, non seulement à cause de la course aux armements, des conflits régionaux et des injustices qui existent toujours dans les peuples et entre les nations, mais encore à cause des atteintes au respect dû à la nature, de l'exploitation désordonnée de ses ressources et de la détérioration progressive dans la qualité de la vie. Cette situation engendre un sentiment de précarité et d'insécurité qui, à son tour, nourrit des formes d'égoïsme collectif, d'accaparement et de prévarication.

Face à la dégradation générale de l'environnement, l'humanité se rend compte désormais que l'on ne peut continuer à utiliser les biens de la terre comme par le passé. L'opinion publique et les responsables politiques en sont inquiets; les savants dans les disciplines les plus diverses en étudient les causes. On assiste ainsi à la formation d'une conscience écologique qu'il ne faut pas freiner mais favoriser, en sorte qu'elle se développe et mûrisse en trouvant dans des programmes et des initiatives concrets l'expression qui convient.

2. Bien des valeurs éthiques, d'importance fondamentale pour le développement d'une société pacifique, sont en rapport direct avec le problème de l'environnement. L'interdépendance des défis nombreux que le monde actuel doit affronter confirme la nécessité de solutions concertées, fondées sur une vision morale cohérente du monde.

Pour les chrétiens, cette vision du monde repose sur les convictions religieuses qui viennent de la Révélation. Voilà pourquoi, en commençant ce message, je désire évoquer le récit biblique de la création; et je souhaite que ceux qui ne

partagent pas nos convictions de foi puissent y trouver aussi des éléments utiles pour une réflexion et une action communes.

1. "Et Dieu vit que cela était bon"

3. Dans les pages de la Genèse où est rapportée la première révélation que Dieu fait de lui-même à l'humanité (*Gn 1-3*), reviennent comme un refrain les mots: " Et Dieu vit que cela était bon ". Mais lorsque Dieu, après avoir créé le ciel et la mer, la terre et tout ce qu'elle contient, crée l'homme et la femme, l'expression change sensiblement: "Dieu vit tout ce qu'il avait fait: cela était très bon " (*Gn 1, 31*). Dieu confia à l'homme et à la femme tout le reste de la création et c'est alors, comme dit le texte, qu'il put se reposer " de toute l'œuvre qu'il avait faite " (*Gn 2, 3*).

La vocation d'Adam et d'Eve à participer à la réalisation du plan de Dieu sur la création stimulait les capacités et les dons qui distinguent la personne humaine de toute autre créature et, en même temps, établissait un rapport ordonné entre les hommes et tout le créé. Faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, Adam et Eve devaient soumettre la terre (cf. *Gn 1, 28*) avec sagesse et amour. Cependant, par leur péché, ils détruisirent l'harmonie existante, s'opposant délibérément au dessein du Créateur. Cela conduisit non seulement à l'aliénation de l'homme par lui-même, à la mort et au fratricide, mais aussi à une certaine révolte de la terre contre lui (cf. *Gn 3, 17-19; 4, 12*). Toute la création fut assujettie à la caducité et, depuis lors, elle attend mystérieusement sa libération pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu (cf. *Rm 8, 20-21*).

4. Les chrétiens professent que dans la mort et la résurrection du Christ s'est accomplie l'œuvre de la réconciliation de l'humanité avec le Père, qui " s'est plu ... par lui à réconcilier tous les êtres pour lui, aussi bien sur la terre que dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix " (*Col 1, 19-20*). La création a été ainsi renouvelée (cf. *Ap 21, 5*), et sur elle, qui était auparavant soumise à " l'esclavage " de la mort et de la corruption (cf. *Rm 8,21*), s'est répandue une vie nouvelle, tandis que "nous attendons de nouveaux cieux et une terre nouvelle où habitera la justice " (*2 P 3, 13*). Ainsi, le Père " nous a fait connaître le mystère de sa volonté, ce dessein bienveillant qu'Il avait formé en lui par avance, pour le réaliser quand les temps seraient accomplis: ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ " (*Ep 1, 9-10*).

5. Ces réflexions bibliques mettent mieux en lumière le rapport entre l'agir humain et l'intégrité de la création. Lorsqu'il s'écarte du dessein de Dieu créateur, l'homme provoque un désordre qui se répercute inévitablement sur le reste de la création. Si l'homme n'est pas en paix avec Dieu, la terre elle-même n'est pas en paix: " Voilà pourquoi le pays est en deuil et tous ses habitants dépérissent, jusqu'aux bêtes des champs et aux oiseaux du ciel, et même les poissons de la mer disparaîtront " (*Os 4, 3*).

L'expérience de cette " souffrance " de la terre nous est commune avec ceux qui ne partagent pas notre foi en Dieu. En effet, tous ont sous les yeux les dévastations croissantes causées dans le monde de la nature par le comportement d'hommes indifférents aux exigences secrètes, mais clairement perceptibles, de l'ordre et de l'harmonie qui le régissent.

Par conséquent, on se demande avec anxiété s'il est encore possible de porter remède aux dommages provoqués. Il est évident qu'une solution adéquate ne peut se limiter à une meilleure gestion, ou à un usage moins irrationnel des ressources de la terre. Tout en reconnaissant l'utilité concrète de telles mesures, il paraît nécessaire de remonter aux

sources et de considérer dans son ensemble la crise morale profonde dont la dégradation de l'environnement est un des aspects préoccupants.

II. La crise écologique: un problème moral

6. Certains éléments de la crise écologique actuelle font apparaître à l'évidence son caractère moral. Il faut y inscrire en premier lieu l'application sans discernement des progrès scientifiques et technologiques. Beaucoup de découvertes récentes ont apporté à l'humanité des bienfaits indiscutables; elles manifestent même la noblesse de la vocation de l'homme à participer de manière responsable à l'action créatrice de Dieu dans le monde. On a cependant constaté que l'application de certaines découvertes dans le cadre industriel et agricole produit, à long terme, des effets négatifs. Cela a mis crûment en relief le fait que pour aucune intervention dans un domaine de l'écosystème on ne peut se dispenser de prendre en considération ses conséquences dans d'autres domaines et, en général, pour le bien-être des générations à venir.

La destruction progressive de la couche d'ozone et l'" effet de serre " qu'elle provoque ont atteint désormais des dimensions critiques par suite du développement constant des industries, des grandes concentrations urbaines et de la consommation d'énergie. Les déchets industriels, les gaz produits par la combustion des carburants fossiles, la déforestation incontrôlée, l'usage de certains types de désherbants, de produits réfrigérants et de combustibles de propulsion, tout cela, on le sait, nuit à l'atmosphère et à l'environnement. Il en résulte de multiples altérations météorologiques et atmosphériques dont les effets vont des atteintes à la santé jusqu'à l'immersion possible, dans l'avenir, des terres basses.

Alors que, dans certains cas, les dégâts sont désormais irréversibles, dans bien d'autres cas, ils peuvent encore être contrôlés. C'est donc un devoir pour toute la communauté humaine - pour les individus, les Etats et les Organisations internationales - de prendre au sérieux leurs responsabilités.

7. Mais le signe le plus profond et le plus grave des implications morales du problème écologique se trouve dans les manquements au respect de la vie qui se manifestent dans de nombreux comportements entraînant la pollution. Les conditions de la production prévalent souvent sur la dignité du travailleur, et les intérêts économiques l'emportent sur le bien des personnes, sinon même sur celui de populations entières. Dans ces cas, la pollution ou la destruction de l'environnement sont le résultat d'une vision réductrice et antinaturelle qui dénote parfois un véritable mépris de l'homme. De même, des équilibres écologiques délicats sont bouleversés par une destruction incontrôlée des espèces animales et végétales ou par une exploitation imprudente des ressources; et tout cela, il faut le rappeler, ne tourne pas à l'avantage de l'humanité, même si on le fait au nom du progrès et du bien-être.

Enfin, on ne peut pas ne pas considérer avec une profonde inquiétude les possibilités considérables de la recherche biologique. On n'est peut-être pas encore en mesure d'évaluer les troubles provoqués dans la nature par des manipulations génétiques menées sans discernement et par le développement inconsidéré d'espèces nouvelles de plantes et de nouvelles formes de vie animale, pour ne rien dire des interventions inacceptables à l'origine même de la vie humaine. Dans un domaine aussi délicat, il n'échappe à personne que l'indifférence ou le refus des normes éthiques fondamentales portent l'homme au seuil même de son auto-destruction.

La norme fondamentale que doit respecter un juste progrès économique, industriel et scientifique, c'est le respect de la vie et, en premier lieu, de la dignité de la personne humaine.

La complexité du problème écologique est évidente pour tous. Toutefois, il existe quelques principes de base qui, dans le respect de l'autonomie légitime et de la compétence spécifique de ceux qui en ont la charge, peuvent orienter la recherche vers des solutions adéquates et durables. Il s'agit de principes essentiels pour construire une société pacifique, laquelle ne peut ignorer ni le respect de la vie ni le sens de l'intégrité de la création.

III. A la recherche d'une solution

8. La théologie, la philosophie et la science s'accordent dans une conception de l'univers en harmonie, c'est-à-dire d'un vrai "cosmos", pourvu d'une intégrité propre et d'un équilibre interne dynamique. Cet ordre doit être respecté: l'humanité est appelée à l'explorer, à le découvrir avec une grande prudence et à en faire ensuite usage en sauvegardant son intégrité.

D'autre part, la terre est essentiellement un héritage commun dont les fruits doivent profiter à tous. Le Concile Vatican II l'a réaffirmé: " Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples " (Constitution *Gaudium et spes*, n. 69). Cela entraîne des conséquences directes pour notre problème. Il n'est pas juste qu'un petit nombre de privilégiés continuent à accumuler des biens superflus en dilapidant les ressources disponibles, alors que des multitudes de personnes vivent dans des conditions de misère, au niveau le plus bas de survie. C'est maintenant l'ampleur dramatique du désordre écologique qui nous enseigne à quel point la cupidité et l'égoïsme, individuels et collectifs, sont contraires à l'ordre de la création, dans lequel est inscrite également l'interdépendance mutuelle.

9. Les concepts d'ordre de l'univers et d'héritage commun mettent l'un et l'autre en relief la nécessité d'un système de gestion des ressources de la terre mieux coordonné sur le plan international. Dans de nombreux cas, les dimensions des problèmes de l'environnement dépassent les limites des Etats: leur solution ne peut donc être trouvée uniquement au niveau national. On a récemment enregistré quelques mesures de bon augure en vue d'une action internationale souhaitable, mais les instruments et les organismes existants sont encore insuffisants pour la mise en oeuvre d'un plan d'intervention coordonné. Des obstacles politiques, des formes exagérées de nationalisme et des intérêts économiques - pour ne rappeler que quelques facteurs - ralentissent ou même bloquent la coopération internationale et l'adoption de programmes efficaces à long terme.

La nécessité avérée d'une action concertée au niveau international ne comporte assurément pas une diminution de la responsabilité de chacun des Etats. En effet, ceux-ci doivent non seulement mettre en application les normes approuvées conjointement avec les autorités d'autres Etats, mais aussi assurer à l'intérieur un ordre socio-économique satisfaisant, en accordant une attention particulière aux secteurs les plus vulnérables de la société. Chaque Etat, dans son propre territoire, a le devoir de prévenir la dégradation de l'atmosphère et de la biosphère, notamment par un contrôle attentif des effets produits par les nouvelles découvertes technologiques ou scientifiques, et en protégeant ses concitoyens contre le risque d'être exposés à des agents polluants ou à des déchets toxiques. On évoque aujourd'hui avec une insistance toujours plus grande le droit à la sécurité dans l'environnement, comme un droit qui devra être inscrit

dans une charte des droits de l'homme mise à jour.

IV. L'urgence d'une solidarité nouvelle

10. La crise écologique met en évidence la nécessité morale urgente d'une solidarité nouvelle, particulièrement dans les rapports entre les pays en voie de développement et les pays à forte industrialisation. Les Etats doivent se montrer toujours plus solidaires et complémentaires, pour promouvoir le développement d'un environnement naturel et social paisible et salubre. Par exemple, on ne peut demander aux pays récemment industrialisés d'appliquer à leurs jeunes industries des normes contraignantes par rapport à l'environnement, si les Etats industrialisés ne sont pas les premiers à les appliquer chez eux. En ce qui les concerne, les pays en voie d'industrialisation ne peuvent moralement reproduire les erreurs faites par les autres dans le passé, et continuer à dégrader l'environnement par des produits polluants, par la déforestation excessive ou l'exploitation illimitée des ressources qui s'épuisent. Dans le même ordre d'idées, il est urgent de trouver une solution au problème du traitement et de l'élimination des déchets toxiques.

Toutefois, aucun plan, aucune organisation ne pourra réaliser les changements envisagés, si les responsables des nations du monde entier ne sont pas vraiment convaincus de la nécessité absolue de cette solidarité nouvelle appelée par la crise écologique et essentielle à la paix. Cette exigence même créera des occasions favorables pour consolider les relations pacifiques entre les Etats.

11. Il convient d'ajouter encore que l'on ne parviendra pas à un juste équilibre écologique si l'on ne s'attaque directement aux formes structurelles de la pauvreté existant dans le monde. Par exemple, la pauvreté rurale et la répartition des terres ont conduit dans de nombreux pays à une agriculture de simple subsistance et à l'appauvrissement des sols. Quand la terre ne produit plus, de nombreux agriculteurs s'établissent dans d'autres zones, aggravant souvent le processus de déforestation incontrôlée, ou bien ils s'installent dans des centres urbains déjà dépourvus d'infrastructures et de services. En outre, certains pays fortement endettés sont en train de détruire leur patrimoine naturel, entraînant d'irréversibles déséquilibres écologiques, afin d'obtenir de nouveaux produits d'exportation. Toutefois, face à ces situations, lorsqu'on évalue les responsabilités, il serait inacceptable de ne mettre en accusation que les pauvres pour les effets négatifs qu'ils produisent sur l'environnement. Il convient plutôt d'aider les pauvres, à qui la terre est confiée comme à tous les autres, à surmonter leur pauvreté; et cela requiert une réforme courageuse des structures et de nouveaux modèles de rapports entre les Etats et les peuples.

12. Mais il est une autre menace, un péril qui demeure: la guerre. La science moderne dispose déjà, malheureusement, de la capacité de modifier l'environnement avec des intentions hostiles; une violation de cette nature pourrait avoir à long terme des effets imprévisibles et plus graves encore. Malgré l'interdiction par des accords internationaux de la guerre chimique, bactériologique et biologique, en réalité la recherche continue dans les laboratoires pour développer de nouvelles armes offensives capables d'altérer les équilibres naturels.

Aujourd'hui, n'importe quelle forme de guerre à l'échelle mondiale provoquerait d'incalculables dommages d'ordre écologique. Mais les guerres locales ou régionales également, tout en restant limitées, ne détruisent pas que les vies humaines et les structures de la société; elles dégradent la terre, en détruisant les récoltes et la végétation, en empoisonnant les sols et les eaux. Ceux qui survivent à la guerre se trouvent contraints de commencer une vie nouvelle

dans des conditions naturelles très difficiles qui, à leur tour, créent des situations de malaise social grave, avec aussi des conséquences négatives dans le domaine de l'environnement.

13. La société actuelle ne trouvera pas de solution au problème écologique si elle ne révisé sérieusement son style de vie. En beaucoup d'endroits du monde, elle est portée à l'hédonisme et à la consommation, et elle reste indifférente aux dommages qui en découlent. Comme je l'ai déjà fait observer, la gravité de la situation écologique révèle la profondeur de la crise morale de l'homme. Si le sens de la valeur de la personne et de la vie humaine fait défaut, on se désintéresse aussi d'autrui et de la terre. L'austérité, la tempérance, la discipline et l'esprit de sacrifice doivent marquer la vie de chaque jour, afin que tous ne soient pas contraints de subir les conséquences négatives de l'incurie d'un petit nombre.

L'éducation à la responsabilité écologique est donc nécessaire et urgente: responsabilité envers soi-même, responsabilité à l'égard des autres, responsabilité à l'égard de l'environnement. C'est une éducation qui ne peut être fondée simplement sur l'affectivité ou sur des velléités mal définies. Son objectif ne peut être ni idéologique ni politique, et sa conception ne peut s'appuyer sur le refus du monde moderne ou le désir vague d'un retour au " paradis perdu ". La véritable éducation à la responsabilité suppose une conversion authentique dans la façon de penser et dans le comportement. Dans ce domaine, les Eglises et les autres institutions religieuses, les Organisations gouvernementales et non gouvernementales, et aussi toutes les composantes de la société ont un rôle précis à remplir. Toutefois, la première éducatrice demeure la famille, dans laquelle l'enfant apprend à respecter son prochain et à aimer la nature.

14. On ne peut négliger, enfin, la valeur esthétique de la création. Le contact avec la nature, par lui-même, est profondément régénérateur, de même que la contemplation de sa splendeur donne paix et sérénité. La Bible parle souvent de la bonté et de la beauté de la création, appelée à rendre gloire à Dieu (cf., par exemple, *Gn* 1, 4 ss.; *Ps* 8,2; 104, 1 ss.; *Sg* 13, 3-5; *Si* 39, 16.33; 43, 1.9). La contemplation des oeuvres du génie humain est peut-être plus difficile, mais non moins intense. Les villes elles-mêmes ont souvent une beauté spécifique qui doit inciter les hommes à protéger le milieu où ils vivent. Une bonne planification urbaine est un aspect important de la protection de l'environnement, et le respect pour les caractères physiques de la terre est indispensable dans toute implantation écologiquement correcte. En somme, il ne faut pas négliger la relation qui existe entre une formation esthétique appropriée et la préservation de l'environnement.

V. Le problème écologique: une responsabilité pour tous

15. Le problème écologique a pris aujourd'hui de telles dimensions qu'il engage la responsabilité de tous. Les divers aspects que j'ai évoqués montrent la nécessité d'efforts coordonnés, afin de définir les devoirs et les tâches respectifs des individus, des peuples, des Etats et de la Communauté internationale. Cela ne va pas seulement de pair avec les efforts pour construire la véritable paix, mais cela confirme et appuie objectivement ces efforts. En plaçant le problème écologique dans le contexte plus large de la cause de la paix dans la société humaine, on mesure mieux combien il importe de prêter attention à ce que la terre et l'atmosphère nous montrent: il existe dans l'univers un ordre qui doit être respecté; la personne humaine, douée de la capacité de faire des choix libres, est gravement responsable de la préservation de cet ordre, notamment en fonction du bien-être des générations futures. La crise écologique - je le répète encore - est un problème moral.

Les hommes et les femmes qui n'ont pas de convictions religieuses particulières reconnaissent aussi leur devoir de contribuer à l'assainissement de l'environnement, de par le sens qu'ils ont de leurs responsabilités à l'égard du bien commun. A plus forte raison, ceux qui croient en Dieu créateur et qui sont convaincus, par conséquent, de l'existence dans le monde d'un ordre et d'une finalité bien définis doivent se sentir appelés à se préoccuper du problème. Les chrétiens, notamment, savent que leurs devoirs à l'intérieur de la création et leurs devoirs à l'égard de la nature et du Créateur font partie intégrante de leur foi. C'est pourquoi ils sont conscients du vaste domaine de collaboration oecuménique et inter-religieuse qui s'ouvre devant eux.

16. En concluant ce Message, je voudrais m'adresser directement à mes Frères et Sœurs de l'Eglise catholique pour leur rappeler l'obligation grave de prendre soin de toute la création. L'engagement du croyant en faveur d'un environnement sain découle directement de sa foi en Dieu créateur, de la considération des effets du péché originel et des péchés personnels, et de la certitude d'être racheté par le Christ. Le respect pour la vie et pour la dignité de la personne humaine comprend aussi le respect et le soin du créé qui est appelé à se joindre à l'homme pour rendre gloire à Dieu (cf. *Ps* 148 et 96).

Saint François d'Assise, que j'ai proclamé, en 1979, patron céleste des écologistes (cf. Lettre Apost. *Inter sanctos*: AAS 71 [1979], pp. 1509-1510), donne aux chrétiens l'exemple d'un respect authentique et sans réserve pour l'intégrité de la création. Ami des pauvres, ami des créatures de Dieu, il les invita toutes - animaux, plantes, éléments de la nature, et aussi frère Soleil et sœur Lune à honorer et à louer le Seigneur. Selon le témoignage du Pauvre d'Assise, en étant en paix avec Dieu nous pouvons mieux nous consacrer à bâtir la paix avec toute la création, inséparable de la paix entre les peuples.

Je souhaite que son inspiration nous aide à garder toujours vivant le sens de notre " fraternité " avec toutes les choses qui ont été créées bonnes et belles par Dieu toutpuissant, et qu'elle nous rappelle le grave devoir de les respecter et de les préserver avec soin, dans le cadre de la fraternité humaine la plus large et la plus haute.

Du Vatican, le 8 décembre 1989.